

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2026**

Ordre du jour :

- Travaux renforcement des conduites des sources de la Chèvrerie et des Fontaines :

Choix de l'organisme bancaire

- Vente HERPAILLER / Commune de Minzier
- Devenir de l'armoire du partage
- Remplacement chaudière auberge du Bar à Thym
- Travaux local des associations sous le préau de l'École
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 6 janvier 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le lundi 12 janvier 2026 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Christophe VADON, André MORARD, Aline SIMOES

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG)

Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 8 décembre 2025.

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CONDUITES DES SOURCES DE LA
CHÈVRERIE ET DES FONTAINES : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE**

Le point est ajourné à la séance de vote du budget car une collectivité n'a pas le droit de contracter un emprunt tant que le budget de l'année n'est pas voté.

De ce fait, le vote du budget eau sera probablement avancé à la séance du mois de février 2026.

DEL01_2026 : VENTE HERPAILLER / COMMUNE DE MINZIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la situation des parcelles de terrain situées lieudit « Vers Fornant » traversées par le chemin piéton et situées en zone A et N.

Il s'agit des parcelles :

- C 1425 (tirée de la parcelle n°704) pour une contenance de 49 m²,
- C 1427 (tirée de la parcelle n°707) pour une contenance de 150 m²
- C 1429 (tirée de la parcelle n°708) pour une contenance de 226 m²
- et enfin la parcelle C 711 pour une contenance de 45 m²

Soit une surface totale de 470 m²

Appartenant à Monsieur HERPAILLER Vincent et Madame ROSSI Elena.

Il précise que Monsieur HERPAILLER et Madame ROSSI acceptent de procéder à la vente des parcelles de terrain concernées au prix d'UN euro symbolique auquel s'ajouteront les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide**, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir de Monsieur HERPAILLER Vincent et Madame ROSSI Elena les parcelles

- C 1425 (tirée de la parcelle n°704) pour une contenance de 49m²

- C 1427 (tirée de la parcelle n°707) pour une contenance de 150m²

- C 1429 (tirée de la parcelle n°708) pour une contenance de 226 m²

- et enfin la parcelle C 711 pour une contenance de 45 m²

Soit une surface totale de 470 m²

- **Et Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

Etant précisé que la vente se fera au prix de UN euro symbolique et que les frais notariés seront à la charge de la commune.

DEVENIR DE L'ARMOIRE DU PARTAGE

Monsieur le Maire rapporte au conseil que l'armoire du partage est régulièrement prise pour une déchetterie. De nombreux objets n'ont rien à faire ici car hors d'usage ou cassés. De ce fait, il se pose la question de la garder ou la supprimer.

Le conseil rapporte que le CCJ a travaillé sur ce projet. Il faut donc peut-être attendre leurs propositions avant de prendre une décision.

DEL02 2026 : REMPLACEMENT CHAUDIÈRE AUBERGE DU BAR A THYM

Monsieur le Maire informe le conseil que la chaudière gaz du Bar à Thym tombe régulièrement en panne et que vu la vétusté du matériel (environ 20 ans), les pièces détachées n'existent plus.

La dernière panne du mois de décembre a donc été réparée provisoirement. Il est donc urgent de la remplacer. Il explique qu'il a été envisagé de changer d'énergie, pour utiliser une énergie plus responsable de l'environnement mais les professionnels qui sont venus sur place préconisent de garder une chaudière gaz du fait du coût que cela engendrerait car l'installation est fonctionnelle, seule la chaudière est vétuste.

Ils prévoient néanmoins un chauffe-eau qui puissent fonctionner au gaz et à l'électricité afin que l'électricité prenne le relais en cas de panne.

Monsieur le Maire donne lecture des devis de remplacement et propose de retenir le devis de la société THERMIQUE ENERGIE à Musièges, d'un montant de 20 000 € HT.

Il explique également que cette société pourrait reprendre les contrats d'entretien des chaudières gaz et granulés des appartements locatifs, le contrat actuel prenant fin en septembre 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise THERMIQUE ENERGIE de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

TRAVAUX LOCAL DES ASSOCIATIONS SOUS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE

Alexandre BAUDET a rendez-vous demain matin avec l'entreprise de maçonnerie. Le point est donc remis à la prochaine réunion.

TOUR DES COMMISSIONS

Urbanisme :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DATE ET N° D'ARRÊTÉ
07418425X0041	GUERCHET Christophe	96 chemin de Lougine	Piscine	Accord n°57/2025 du 29.12.2025
07418425X0040	PIASER Christelle	146 imp. Du Chenevier	Piscine chauffée	Accord avec prescriptions n°01/2026

PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER	DEMANDEUR(S)	ADRESSE DES TRAVAUX	TRAVAUX	DECISION
07418425X0008	CADET Fabien /ROBERT Clémence	Chemin des Mouilles	Maison individuelle à ossature bois	Accord n°54/2025 du 15.12.2025
07418425X0005	HERPAILLER Vincent	61 route de Prévry	Agrandissement d'un entrepôt existant	Accord n°54/2025 du 18.12.2025
07418425X0010	GIROD Tanguy	502 route de Prévry	Abri avec local de stationnement 2 roues + une place de stationnement couverte	Accord n°54/2025 du 22.12.2025

Travaux : les chantiers en cours n'ont pas encore repris.

Environnement : suite à une demande d'une personne de Verney envahie par les chats errants, une campagne de capture va être lancée à compter du 15 janvier 2026 et ce, pour une durée de 6 mois. La trappe va d'abord être menée sur Verney mais pourra selon les besoins des riverains être étendue à d'autres hameaux.

QUESTIONS DIVERSES

DEL03_2026 - Antenne relais 5G : Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'antenne 5G sur la commune (lieu-dit Longues Resses) mené par ORANGE. Ce projet nécessite une extension de réseau électrique supérieure à 200 mL. Ce genre d'extension est financée comme suit : demandeur 40 %, collectivité 20 %, SYANE 40% et TVA à la charge du SYANE. En phase préchiffrage de ce projet, la participation de la commune s'élèverait à 9 489 €.

Monsieur le Maire a été sollicité par le SYANE pour recueillir un accord préalable de la commune à cette clé de répartition. Monsieur le Maire demande donc au conseil de bien vouloir délibérer quant à la participation de la commune à cette extension de réseau électrique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal refuse, à 10 voix pour et 1 contre, de participer financièrement à cette extension de réseau électrique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire de Minzier,
Jérémie COURLET

Le secrétaire de séance,
Véronique LEGENDRE